



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2021

OBJET :

**Communication relative
aux décisions du
président prises entre le
23 novembre 2020 et le
7 janvier 2021**

Nombre des membres composant le Comité Syndical.....	29
En exercice.....	29
Présents à la Séance	21
Représentés par mandat	6
Absents	2

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le quinze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :**Au titre de la Métropole du Grand Paris :***En présentiel, 12 rue Villiot, 75012 PARIS :*

M. LECLERC

M. OLLIER

En visioconférence :

M. BEDU

M. BERRIOS

Mme MONTANDON

M. RAIFAUD

M. VAUGLIN

Au titre du Conseil de Paris :*En visioconférence :*

M. ALPHAND

Mme BLAUDEL

M. LERT

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :*En visioconférence :*

M. LARGHERO

M. COURTES

Mme FISCHER

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :*En présentiel, 12 rue Villiot, 75012 PARIS :*

M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :*En visioconférence :*

Mme DURAND

M. GUERIN

M. GUILLAUME

M. METAIRIE

Au titre de Troyes Champagne Métropole :*En visioconférence :*

M. ABEL

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :*En visioconférence :*

M. MARIN

Etaient absents excusés :

M. LORIAU

M. BLUTEAU

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Monsieur Jean-Noël AQUA donne pouvoir à Monsieur Patrice LECLERC

Madame Colombe BROSSEL donne pouvoir à Madame Célia BLAUDEL

Monsieur Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Monsieur François VAUGLIN

Monsieur Bertrand KERN donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOLOSSI

Monsieur Philippe GOJJON donne pouvoir à Madame MONTANDON

Monsieur Belaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME

La majorité des membres étant présente,

Mme DURAND a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général Adjoint, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.



COMITÉ SYNDICAL
Séance du 27 janvier 2021

DÉLIBÉRATION
N° 2020-05/CS

**Communication relative aux décisions du président prises entre le
23 novembre 2020 et le 7 janvier 2021**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2019-03/08 du 21 mars 2019, modifiée par la délibération n°2019-12/05 du 12 décembre 2019, le Comité syndical a donné délégation à son Président pour :

1. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
2. Prendre toute décision et signer tous les actes et documents afférents relatifs à l'occupation domaniale temporaire pour un montant inférieur à 15 000 € ;
3. Autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations et organismes dont il est membre ;
4. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, sur la base d'un montant maximal autorisé par le Comité syndical fixé à 50 000 euros par financeur ;
5. De procéder dans la limite de l'inscription budgétaire à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires, et de réaliser les lignes de trésorerie ;
6. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de service, et de leurs avenants, passés en procédure adaptée ;
7. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
8. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat mixte ;
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12. D'intenter au nom du Syndicat mixte les actions en justice ou de le défendre dans les actions intentées contre lui : en demande comme en défense, en première instance comme à hauteur d'appel, devant les juridictions judiciaires et administratives ainsi que toute autre juridiction;
13. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat;
14. De signer toute convention relative à l'échange et à la mise à disposition de données, sans incidence financière ou dont les engagements sont inférieurs à 20 000 €;
15. De prendre toute disposition concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants ayant pour objet la perception d'une recette, des engagements sans incidence financière ou dont les engagements sont inférieurs à 40 000 €;
16. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés du syndicat, utilisées par les services publics de l'EPTB Seine Grands Lacs;
17. De soutenir les droits de préemption;
18. De procéder au dépôt des demandes de déclaration de travaux et de démolition dont la superficie n'excède pas 50 m².

Vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises par le Président sur délégation du Comité syndical, entre le 23 novembre 2020 et le 7 janvier 2021, rattachées à la séance du 27 janvier 2021 :

Décision n° 2020-25/D du 23 novembre 2020, approuvant la Convention de régularisation n° CONV-JOI-20-038 relative à la mise en place et l'entretien d'un puits de mesure sur la RD 192 PR 0+809 sur l'ouvrage P20 dit « La Piquette », territoire de la commune de Louvemont, hors agglomération. Cette convention n'induit aucun flux financier. Elle est révoquée par le seul conseil départemental, l'EPTB Seine Grands Lacs disposant d'un an à compter de la notification de la présente convention, pour réaliser les travaux.

Décision n° 2020-26/D du 10 décembre 2020, approuvant l'avenant à la convention de partenariat entre l'EPTB Seine Grands Lacs et l'association ESPACES, portant sur le soutien technique et financier à la cellule d'animation des chartes et du contrat « Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine ». Il s'agit de poursuivre et de développer des actions autour des axes suivants :

- Poursuite de l'animation territoriale avec la rencontre et la sensibilisation des acteurs territoriaux pour le contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024 ;
- Partage d'expériences et de connaissances entre les acteurs du territoire;
- Développement de la culture du fleuve;
- Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité et de la Trame verte et bleue.

La dépense correspondante d'un montant de 5 000 € est imputée sur les crédits inscrits au budget de l'Établissement pour l'exercice 2020 - section Fonctionnement.

Décision n° 2020-27/D du 14 décembre 2020, approuvant le contrat de ligne de trésorerie interactive entre l'EPTB Seine Grands Lacs et la Caisse d'épargne Ile-de-France.

Décision n° 2021-01/D du 7 janvier 2021, approuvant le renouvellement de l'adhésion à l'association « La Seine en partage » et le versement d'une cotisation de 5 000 €. Créée en 2001, cette association regroupe des communes, des associations et des entreprises riveraines de la Seine et de ses affluents. Elle œuvre pour l'amélioration de la qualité de l'eau, de la protection des zones humides et de la biodiversité.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Le Comité syndical,

VU le compte-rendu présenté ci-dessus ;

VU la délibération n°2019-03/08 du 21 mars 2019 ;

VU la délibération n°2019-12/05 du 12 décembre 2019 ;

A l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de sa communication relative aux Décisions prises entre le 23 novembre 2020 et le 14 janvier 2021

Le Président,



Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis